

ADMISSION

Diplômés de l'UCAD

Tous les diplômés de l'UCAD qui souhaitent poursuivre leur formation doivent obligatoirement faire une demande d'admission via la plateforme <https://admission.ucad.sn>. Cette procédure s'applique, quelle que soit la date d'obtention du diplôme (récent ou ancien).

Par exemple : tout étudiant ayant obtenu un DUT, une Licence ou un Master ou équivalent doit soumettre une demande d'admission sur la plateforme pour accéder à une formation en Licence, en Master ou en Doctorat.

NB : Pour les masters 2, la sélection des étudiants hors de la formation se fait via la plateforme.

Candidats avec des diplômes d'une autre institution d'enseignement supérieur (autre que l'UCAD)

Les candidats ayant obtenu leurs diplômes dans une autre université ou institution d'enseignement supérieur doivent soumettre une demande d'équivalence. La demande d'équivalence se fait via la plateforme <https://equivalence.ucad.sn>. Cette étape est essentielle pour garantir l'équivalence des diplômes et faciliter l'intégration au sein de nos formations. **L'obtention de l'équivalence ne garantit pas l'admission. Une commission interne aux établissements doit également procéder à la sélection des candidats dans la limite des places disponibles.**

Nouveaux bacheliers

Pour les nouveaux bacheliers, deux voies sont possibles :

- par concours/test pour certains établissements de l'UCAD (ESP, CESTI, EBAD, ESEA, INSEPS, ENSETP, FASTEF, ENSMG, etc.)
- et via CAMPUSEN <https://orientation.campusen.sn> pour les facultés (FST, FMPO, FASEG, FLSH, FSJP) et certains instituts d'université (CURI, ISFAD, IPP, etc.)

Les nouveaux bacheliers détenteurs d'un bac étranger doivent également passer par la plateforme CAMPUSEN pour accéder aux formations initiales de l'UCAD proposées par les facultés.

Tous les candidats ayant réussi au concours/test doivent formuler obligatoirement une demande d'admission s'il s'agit de bacheliers sénégalais et une demande d'équivalence s'il s'agit de bacheliers étrangers. Ces demandes doivent être formulées sur la plateforme admission/équivalence (<https://admission.ucad.sn>).

Des tests peuvent être organisés pour finaliser la sélection. Une interaction directe du candidat avec la plateforme lui permet de connaître les étapes du dossier jusqu'à l'acceptation ou le rejet. Un mail de notification est envoyé à tout applicant.

Pour faciliter l'utilisation de la plateforme, des guides d'utilisation détaillés sont disponibles, fournissant toutes les informations nécessaires aux enseignants pour la sélection des candidats.

NB 1 : Tous les dépôts de dossier se font en ligne pour toutes les formations de l'UCAD.

NB 2 : les dépôts des concours et tests se feront à travers <https://concours.ucad.sn/> ou <https://pgi.ucad.sn/>.

II. Inscription :

Dans un souci de modernisation de notre système d'inscription, à partir de l'année académique 2022/2023, la saisie des résultats par les services de scolarité directement sur la plateforme d'inscription sera désactivée. **Désormais, la seule manière de saisir les résultats sera via les plateformes de délibération dédiées de l'UCAD (Refonte Évaluation pour les facultés et PGI (<https://pgi.ucad.sn/>) pour les écoles et instituts).**

La nouvelle plateforme de la Direction de l'Informatique et des Systèmes d'Information (DISI) est désormais disponible, et les maquettes exécutées peuvent dès à présent être intégrées. L'équipe de la Direction des Affaires Pédagogiques (DAP) sera activement engagée pour assurer l'intégration complète des maquettes.

Nous sommes conscients de l'importance de cette étape cruciale dans l'amélioration de notre système d'information pédagogique. Ainsi, nous souhaitons encourager l'ensemble des établissements à mettre à contribution les informaticiens afin de faciliter et d'accélérer le processus d'intégration.

Il est important de noter que l'inscription pour l'année suivante, quelle que soit la formation, nécessitera une délibération obligatoire dans les plateformes de l'UCAD. Cette délibération permettra une autorisation d'inscription automatique pour toute la formation.

Pour les licences et les masters, une délibération combinant les semestres sera désormais automatisée et transmise aux jurys et/ou commissions pédagogiques pour validation.

Plus spécifiquement, nous attendons des jurys des masters une délibération obligatoires en juillet et en octobre pour les étudiants en Master 2. Tout étudiant n'ayant pas soutenu son mémoire avant le 31 octobre de l'année en cours sera considéré comme redoublant, et ce résultat sera reporté dans la plateforme. Dans ce cas, la réinscription pour la soutenance est obligatoire.

Concernant toujours le master 2, l'étudiant ne pourra prendre que deux inscriptions annuelles. Aucune dérogation ne sera permise.

NB : Exceptionnellement, pour l'année 2022/2023, ce délai pourra être ramené au 31 décembre 2023.

Nous insistons sur le fait que les résultats ne pourront plus être saisis par les services de scolarité. Les résultats seront communiqués uniquement via les plateformes indiquées (<https://studentcenter.ucad.sn/> ou l'application mobile "Mobile Campus Identifier"), évitant ainsi tout affichage de notes ou de résultats sur les murs des établissements.

Ces nouvelles procédures visent à améliorer l'efficacité administrative, à renforcer la transparence dans notre processus d'admission et d'inscription, et à faciliter la gestion académique de l'UCAD.

III. Plateforme d'impression des cartes d'étudiants avec code QR et la Plateforme UCAD Campus Mobile

Une nouvelle plateforme d'impression de cartes d'étudiants avec code **QR** est mise en production pour l'année 2022-2023. De plus, une application mobile dénommée UCAD Mobile Campus qui comporte un bouquet de services comprenant l'identité digitale, le contrôle d'accès et le contrôle de présences dans les examens a été développée.

Ces services auront comme support la nouvelle carte d'étudiant qui sera enrôlée dorénavant au niveau des scolarités permettant ainsi à l'étudiant de bénéficier des services du MC Checker pour le contrôle d'accès et de présence et du MC Identifier pour

la carte d'étudiant virtuelle ainsi que d'autres services tels que l'accès aux résultats des examens.